

## Compte rendu du conseil municipal du 26 MAI 2020

Le 26 mai 2020 à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en ses lieux habituels (salle des fêtes) sous la présidence de Monsieur BAUDOUIN René, Maire.

✓	M GILLON Christophe	Abs	M PERRIGAULT Jacques	✓	M BIARNEIX Thomas
✓	Mme DUBOIS Ségolène	✓	Mme DARLES Bérangère	✓	M FAUCHER Dominique
✓	M VARLET Frédéric	✓	Mme DESPLAS Marie	✓	M TOUSTOU Pascal
✓	M COLRAT Fabrice	✓	Mme CAZABAN Monique	✓	

**Ont donné procuration** : M. PERRIGAULT Jacques à M. GILLON Christophe.

**Secrétaire de séance** : Mme DUBOIS Ségolène.

### 1/ Installation des conseillers municipaux.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur René BAUDOUIN, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme DUBOIS Ségolène a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### 2/ Élection du maire.

#### Présidence de l'assemblée :

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, M. FAUCHER Dominique, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GILLON Christophe	11	11

M. GILLON Christophe a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### 3/ Élection des adjoints.

Sous la présidence de M. GILLON Christophe élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au

maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 1 adjoint. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune.

**Élection du premier adjoint :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme DUBOIS Ségolène	11	11

Mme DUBOIS Ségolène a été proclamée premier adjoint et immédiatement installée.

**Élection du deuxième adjoint :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M VARLET Frédéric	11	11

M VARLET Frédéric a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

**4/ Lecture de la charte de l'élu local (article L2121-7 du CGCT).**

Monsieur le Maire a procédé à la lecture de la charte de l'élu local.

La séance est levée à 21 h 00.

GILLON Christophe  
Maire

DUBOIS Ségolène  
Première adjointe

VARLET Frédéric  
Deuxième adjoint

COLRAT Fabrice

PERRIGAULT Jacques  
Absent

DARLES Bérangère

DESPLAS Marie

CAZABAN Monique

BIARNEIX Thomas

FAUCHER Dominique

TOUSTOU Pascal